

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
وزارة الصناعة الصيدلانية
MINISTERE DE L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

AGENCE NATIONALE DES PRODUITS
PHARMACEUTIQUES
A.N.P.P



N° 07 /MIP/ANPP/DG/NOTE/2026

Alger, le 14 JAN 2026

NOTE D'INFORMATION

Dans le cadre de l'élaboration de la ligne directrice relative à la préparation et à la soumission des demandes d'enregistrement des produits pharmaceutiques à usage de la médecine humaine en Algérie, une version draft ainsi que le formulaire de recueil des commentaires sont disponibles sur le site web de l'ANPP jusqu'au 28/01/2026. Nous invitons l'ensemble des parties intéressées à le consulter via le lien suivant :

<https://anpp.dz/lignes-directrices-direction-vtvi>

Le formulaire cité plus haut, une fois renseigné, devra être transmis à l'adresse e-mail ci-dessous :

direction_veille_technique@anpp.dz

Votre avis est essentiel, et participe à l'amélioration continue de notre cadre réglementaire au service de la santé publique

Do